

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 20 mai 2026, à dix-sept heures trente. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Monsieur Christian Charette, maire
 Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, conseiller Siège numéro 1
 Monsieur Mario Gélinas, conseiller Siège numéro 2
 Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
 Madame Annik Carle, conseillère Siège numéro 4
 Monsieur Olivier St-Arnaud, conseillère Siège numéro 5
 Madame Annie Rinfret, conseillère Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal le 15 mai 2026 dans les délais légaux prévus par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

138-2026 La séance de la réunion extraordinaire du mardi 20 mai 2026 est ouverte à 17h31 par Monsieur Christian Charette, maire de Saint-Léon-le-Grand. Mme Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

2. Adoption de l'ordre du jour

139-2026 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Dépôt de la programmation – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)
- 4.- Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 5.- Fourniture de service par le personnel technique de la FQM – Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
- 6.- Fourniture de service par le personnel technique de la FQM – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 7.- Période de questions
- 8.- Clôture de la séance

3. Dépôt de la programmation – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)

140-2026

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mario Gélinas, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

141-2026

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Olivier St-Arnaud, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE Monsieur Christian Charette, maire, et Madame Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE Monsieur Christian Charette, maire, et Madame Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

5. Fourniture de service par le personnel technique de la FQM – Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

142-2026

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM en regard de l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyé par Monsieur Olivier St-Arnaud et il est résolu :

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) ;

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU);

QUE Monsieur Christian Charette, maire, et Madame Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisés à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

6. Fourniture de service par le personnel technique de la FQM – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

143-2026

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM en regard de la préparation d'un nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Monsieur Mario Gélinas et il est résolu :

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la préparation d'un nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM pour la préparation d'un nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

QUE Monsieur Christian Charette, maire, et Madame Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisés à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

7. Période de questions

8. Clôture de la séance

144-2026

L'ordre du jour étant épuisé Madame Annie Rinfret propose, appuyé par Monsieur Olivier St-Arnaud et il est résolu de clôturer la séance à 17h41.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Christian Charette, maire de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Maire